

Analyse socio-économique des différences cantonales de chômage

Autor(en): **Flückiger, Yves**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum**

Band (Jahr): **6 (1995)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-833042>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

YVES FLÜCKIGER

**«ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE
DES DIFFÉRENCES CANTONALES DE CHÔMAGE»**

Analyse socio-économique des différences cantonales de chômage

Yves Flückiger

1. Introduction

La plupart des chercheurs qui s'intéressent au marché suisse du travail se sont efforcés de comprendre et d'analyser les facteurs qui ont été à l'origine de l'augmentation très brutale du chômage que notre pays a connue depuis 1991. Sous l'impulsion de ces nombreuses études¹, on est en mesure aujourd'hui d'expliquer un peu mieux ce phénomène. Sans entrer dans le détail de ces explications, on peut néanmoins relever que le comportement des employeurs s'est manifestement modifié au cours des dernières années. Ce changement d'attitude s'est traduit notamment par le fait que les entreprises ont eu moins fréquemment recours que par le passé à une politique de thésaurisation de la main-d'oeuvre. En effet, bon nombre d'entre elles, engagées dans un processus de restructuration économique, ont été amenées à réduire substantiellement leur volume d'emploi, ceci d'autant plus que le chômage partiel est devenu plus coûteux pour les employeurs depuis la révision de la LACI en 1984. D'autre part, les modifications apportées à l'assurance-chômage en 1984 ont permis d'élargir le cercle des personnes susceptibles de toucher des indemnités et les entreprises ont sans doute manifesté une moins grande retenue en matière de licenciement. A ces explications qui se réfèrent au comportement de la demande de travail, il faut évidemment ajouter le fait que le comportement de la population active s'est également modifié. En particulier, tout le monde s'accorde à reconnaître aujourd'hui que l'attitude face au chômage a changé et que les personnes qui perdent leur emploi hésitent beaucoup moins à s'inscrire auprès d'un office cantonal de l'emploi que ce n'était le cas lors des précédentes récessions économiques qui ont frappé notre pays.

Si l'analyse de la hausse du chômage en Suisse a été alimentée par de nombreuses contributions qui se rejoignent très largement dans leurs conclusions, en revanche, le problème des disparités régionales de chômage a été moins fréquemment abordé et lorsqu'il l'a été, par des auteurs tels que Rossi ou Filippini (Cf bibliographie), les résultats se sont révélés décevants. L'objectif de cet article est donc simplement de proposer des nouvelles pistes de recherche dans le domaine des inégalités régionales de chômage. Par analogie aux analyses menées sur le plan global, l'explication de ce phénomène est liée sans aucun doute à la fois au comportement de la demande de travail et, simultanément, à celui de la population active. C'est dans cette direction que nous avons d'ailleurs développé notre propre recherche dont nous livrons les premiers résultats dans cet article. Cependant, avant d'en arriver là, il nous semble intéressant d'étudier l'influence que la conjoncture économique ambiante exerce sur l'ampleur des disparités régionales de chômage.

¹ Les lecteurs intéressés par ces travaux peuvent consulter notamment les publications de Lambelet, Sheldon ou Flückiger mentionnées dans la bibliographie.

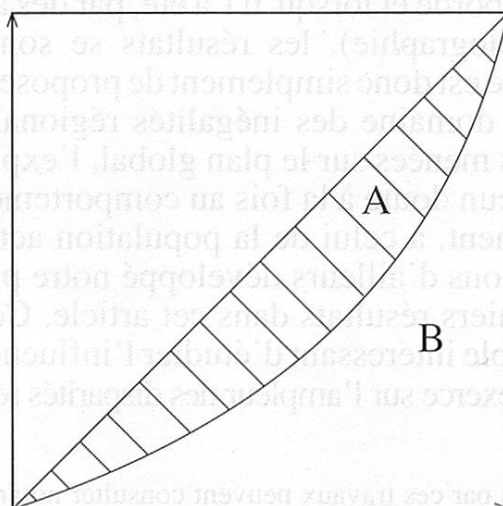
2. Conjoncture économique et disparités cantonales du chômage

Cette deuxième section a essentiellement pour objectif de déterminer si les disparités régionales de chômage sont exacerbées par les fluctuations de la conjoncture économique ou si elles ne reflètent pas plutôt des différences plus permanentes. Si c'est la première interprétation qui s'avère correcte, cela signifierait que les différences cantonales de chômage proviennent d'une sensibilité conjoncturelle plus ou moins prononcée. En revanche, s'il s'avère que c'est la seconde explication qui domine, nous serions alors contraints d'admettre qu'il existe des différences plus structurelles dans les économies cantonales qui sont à l'origine de ces disparités.

Pour répondre à cette question, nous allons utiliser un indicateur synthétique, connu sous le nom d'indice de Gini, qui nous permettra, d'une part, de mesurer l'ampleur des différences intercantonales de chômage et, d'autre part, d'observer le comportement de ces disparités au cours du cycle conjoncturel. Pour calculer cet indicateur, il faut tout d'abord ranger les cantons par ordre décroissant de leur taux de chômage respectif. Ensuite, il s'agit de déterminer la part du chômage recensé dans chacun de ces cantons dans le chômage suisse total, part que nous placerons sur l'axe horizontal du graphique 1. Finalement, nous mettrons en rapport cette part que nous venons d'obtenir avec le pourcentage de la population active suisse qui se trouve concentrée dans ce canton particulier, observation que nous placerons sur l'axe vertical de la figure 1. Pour ne donner qu'un seul exemple, à titre d'illustration, on sait par exemple qu'en juin 1993, le canton de Genève occupait, avec un taux de 7.2%, la première place des cantons suisses classés selon un ordre décroissant de taux de chômage. En terme de pourcentage, cela signifie que le canton de Genève accaparait à lui seul 9.2% des chômeurs helvétiques (soit 14 834 chômeurs sur un total de 160 435 à cette date) alors que sa population active ne représentait que 6% de la population active totale. On obtient ainsi une première observation qui sera reportée sur le graphique 1; en reliant toutes nos observations pour la Suisse, nous pouvons dès lors construire une courbe de Lorenz:

Figure 1: La courbe de Lorenz

Part cantonale dans
la population active

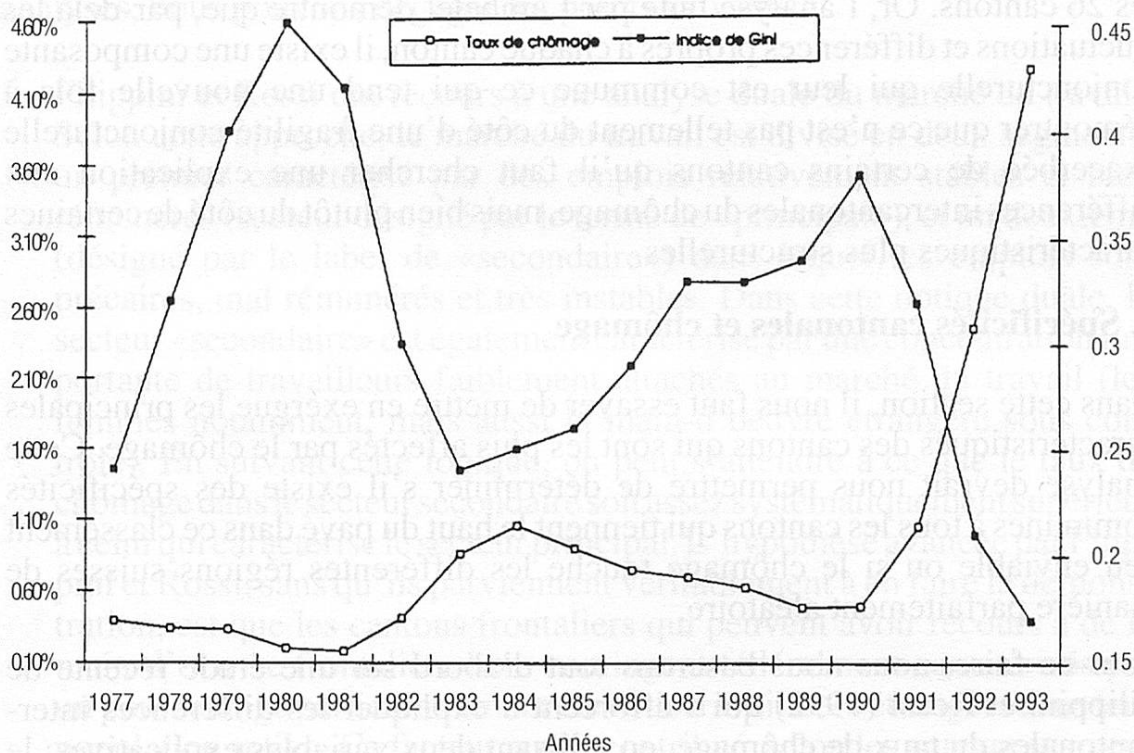


Part cantonale dans la
population au chômage

Plus cette courbe est éloignée de la diagonale et plus le chômage est concentré régionalement. Au contraire, si cette courbe se rapproche de la diagonale, cela signifie que le chômage est réparti de manière plus égale dans l'ensemble du pays. A la limite, si Genève ne comptait que 6% des chômeurs suisses (soit un pourcentage équivalent à celui de sa population active) et que cette égalité était également respectée pour tous les autres cantons, la courbe de Lorenz se confondrait alors avec la diagonale; dans ce cas, le chômage serait réparti de manière parfaitement égale sur l'ensemble du territoire. A partir de la courbe de Lorenz, nous pouvons calculer l'indice de Gini (I_G) qui est égal au rapport entre les surfaces «A» et «A+B» ($I_G=A/A+B$). Plus l'indice est proche de 0, plus l'inégalité dans la répartition régionale du chômage est faible; si l'indice tend vers 1, cela indique au contraire que les disparités cantonales sont en train de se creuser.

En appliquant cette approche à la Suisse pour la période allant de 1977 à 1993, on observe que l'indice de Gini mesurant la concentration régionale du chômage présente un caractère anticyclique très prononcé:

Figure 2: Indice de Gini et taux de chômage en Suisse, 1977-1993



Cette figure indique clairement qu'en Suisse les inégalités régionales de chômage ont tendance à diminuer en période de mauvaise conjoncture alors que les périodes de haute conjoncture se traduisent par une inégalité plus marquée². Cette observation semble donc plutôt confirmer le fait que les différences intercantionales de chômage ne sont pas tellement la conséquence d'une sensibilité conjoncturelle plus marquée de certains cantons. Si l'on admet cette idée, alors cela signifie que les raisons de ces disparités doivent plutôt être recherchées du côté des facteurs liés à la structure propre à chaque canton.

² Le coefficient de corrélation entre ces deux variables s'élève d'ailleurs à -0.697, ce qui confirme clairement notre allégation.

Cette conclusion très tranchée à laquelle nous aboutissons en considérant l'évolution dans le temps de l'indice de Gini est en grande partie corroborée par une étude récente réalisée par l'Institut Créa à Lausanne sous la direction du Professeur Lambelet (1993). Les auteurs de cette recherche ont en effet essayé d'estimer empiriquement une équation du chômage pour l'ensemble de la Suisse en regroupant, dans une même base de données, les observations des taux de chômage cantonaux pour la période de 1975 à 1992. En procédant de cette manière, on parvient à analyser la réalité économique en observant à la fois une dimension longitudinale (chaque canton est étudié au cours de la période susmentionnée) et transversale (chaque canton est comparé aux autres cantons suisses lors de la même année). Une telle analyse est évidemment assez osée, car elle suppose que les facteurs qui peuvent expliquer les variations du taux de chômage d'un canton donné sont les mêmes que ceux qui permettent d'appréhender les différences intercantionales à un instant précis. Mais elle présente aussi l'intérêt indéniable de pouvoir tester si certaines variables communes s'imposent de la même façon à tous les cantons. En particulier, les auteurs ont imposé dans leur estimation une variable mesurant l'état de la conjoncture économique qui est identique pour les 26 cantons. Or, l'analyse faite par Lambelet démontre que, par-delà les fluctuations et différences propres à chaque canton, il existe une composante conjoncturelle qui leur est commune ce qui tend une nouvelle fois à démontrer que ce n'est pas tellement du côté d'une fragilité conjoncturelle exacerbée de certains cantons qu'il faut chercher une explication aux différences intercantionales du chômage, mais bien plutôt du côté de certaines caractéristiques plus structurelles.

3. Spécificités cantonales et chômage

Dans cette section, il nous faut essayer de mettre en exergue les principales caractéristiques des cantons qui sont les plus affectés par le chômage. Cette analyse devrait nous permettre de déterminer s'il existe des spécificités communes à tous les cantons qui tiennent le haut du pavé dans ce classement peu enviable ou si le chômage touche les différentes régions suisses de manière parfaitement aléatoire.

Pour ce faire, nous nous baserons tout d'abord sur une étude récente de Filippini et Rossi (1992) qui s'efforcent d'expliquer les différences intercantionales du taux de chômage, en utilisant deux variables explicatives: le pourcentage de travailleurs frontaliers dans la population active occupée de chaque canton et une variable muette qui prend la valeur «1» lorsqu'il s'agit d'un canton latin et «0» lorsque le canton considéré appartient à la partie alémanique. En utilisant cette approche fort simple, ces auteurs ont obtenu le résultat suivant pour l'année 1991:

$$u_i = 0.56 + 0.043f_i + 1.314d_i \quad R^2 = 0.91$$

(6.41) (9.75)

où u_i : taux de chômage dans le canton i ;

et f_i : pourcentage de travailleurs frontaliers dans le canton i ;

et d_i : variable muette représentant l'appartenance linguistique du canton i .

Comme on peut le constater sur la base de cette estimation, une augmentation de 1% du pourcentage de frontaliers semble se traduire par un accroissement de 0.04% environ du taux de chômage cantonal. De surcroît, la latinité du canton se manifeste, en 1991, par une pénalité moyenne, en terme de taux de chômage, de 1.3%. En soi, cette estimation n'explique rien, mais elle nous permet de mettre l'accent sur les caractéristiques communes des cantons les plus durement touchés par le chômage; d'après cette analyse, ces spécificités sembleraient être, d'une part, la latinité du canton considéré et, d'autre part, son caractère frontalier. Cette conclusion est en partie confirmée par l'étude de Lambelet (1993) qui introduit, dans son estimation présentée auparavant, une variable muette désignant les cantons romands. En se faisant, il découvre également que cette variable joue un rôle positif et significatif sur le taux de chômage cantonal, ce qui renforce encore la conclusion selon laquelle la latinité semble jouer une influence néfaste sur le chômage. Ces premiers constats ne nous fournissent cependant aucune explication économique quant aux raisons profondes du désavantage relatif des cantons latins et frontaliers. Nous nous contenterons pour l'instant de livrer les analyses proposées par Filippini et Rossi ainsi que par Lambelet. En résumant leurs analyses, nous pouvons dégager les points suivants:

1. Filippini et Rossi ont recours à une analyse duale du marché du travail. Selon cette approche, le marché du travail est divisé en deux segments, un premier caractérisé par des emplois relativement stables et bien rémunérés (secteur désigné par le terme de «principal»), et un deuxième (désigné par le label de «secondaire») dans lequel les emplois sont précaires, mal rémunérés et très instables. Dans cette optique duale, le secteur «secondaire» est également caractérisé par une concentration importante de travailleurs faiblement attachés au marché du travail (les femmes notamment, mais aussi la main-d'oeuvre étrangère sous contrôle). En suivant cette logique, on peut s'attendre à ce que le taux de chômage dans le secteur secondaire soit assez systématiquement supérieur à celui qui caractérise le secteur principal. L'hypothèse avancée par Filippini et Rossi, sans qu'ils parviennent véritablement à en faire la démonstration, est que les cantons frontaliers qui peuvent avoir recours à de la main-d'oeuvre frontalière hors contingent fédéral sont caractérisés par un pourcentage particulièrement élevé de travailleurs étrangers dans leur population active. Ce facteur aurait contribué, selon les auteurs susmentionnés, à renforcer le secteur dit secondaire dans ces économies cantonales. Or, les emplois dans ce secteur s'avèrent très fragiles et la prédominance de ces activités dans les cantons frontaliers expliquerait alors que leur taux de chômage soit plus élevé que dans le reste de la Suisse. Le principal problème lié à l'analyse de Filippini et Rossi provient du fait qu'ils ne sont pas en mesure de fournir une évidence empirique concernant, d'une part, le fait que les travailleurs étrangers soient plus concentrés dans les activités appartenant au secteur dit «secondaire» et, autre part, le fait que ce secteur soit plus important en Suisse romande que dans les autres cantons helvétiques. De ce point de vue, leur démonstration n'est guère convaincante; ils ont mis cependant le doigt sur une des

différences fondamentales qui sépare la Suisse romande (en particulier les cantons frontaliers) de la Suisse alémanique, différence qui transparaît dans le tableau 3 extrait de l'article de Filippini et Rossi que nous reproduisons ci-dessous:

Tableau 3: Différences entre cantons suisses, 1991

	<i>Taux de chômage</i>	<i>Taux de chômage travailleurs étrangers</i>	<i>Part des travailleurs étrangers</i>
Suisse	1.3%	1.6%	32%
Cant. non frontaliers	0.8%	1.2%	20%
Cantons frontaliers	1.8%	1.8%	42%
Cant. front. alémaniques	1.0%	1.3%	34%
Cant. front. non além.	2.6%	2.1%	49%

Ce tableau a le mérite de mettre en exergue une spécificité des cantons latins frontaliers: ceux-ci sont caractérisés non seulement par une surreprésentation de la main-d'oeuvre étrangère dans leur population active, mais aussi par le fait que ces travailleurs étrangers souffrent d'un taux de chômage plus élevé que celui qui affecte la même population dans les autres cantons suisses. Il faudrait cependant pouvoir expliquer, ce que Filippini et Rossi ne font malheureusement pas, la raison pour laquelle les travailleurs étrangers sont caractérisés par un taux de chômage plus élevé que le reste de la population;

s'agit-il d'un effet de discrimination instauré à l'encontre de cette population par le marché du travail et par les employeurs?

Faut-il y voir plus simplement les conséquences de la politique migratoire helvétique qui a contribué à réduire progressivement le niveau de qualification moyen de la main-d'oeuvre étrangère par le double jeu, d'une part, des quotas limitant le nombre de permis de travail octroyés et, d'autre part, des transformations automatiques des permis A en B et des permis B en C?

Ou faut-il lire dans ce tableau 3, comme croient pouvoir le faire les deux auteurs susmentionnés, le fait que les travailleurs étrangers sont concentrés dans le secteur secondaire où l'emploi est particulièrement fragile?

Cette question tout à fait centrale ne trouve malheureusement pas de réponse définitive dans l'étude de Filippini et Rossi.

2. Lambelet quant à lui, après avoir relevé qu'il existe une variable conjoncturelle commune qui influence l'évolution du chômage de manière identique dans tous les cantons helvétiques, analyse ensuite les facteurs structurels susceptibles d'appréhender les différences cantonales. Pour ce faire, il introduit dans son estimation empirique des variables qui permettent de tenir compte des spécificités propres à chaque canton. En l'occurrence, il utilise les trois paramètres suivants: la part de la population active cantonale qui est occupée dans le secteur primaire, la part de

la population active occupée dans l'horlogerie ainsi que le taux de croissance réel des dépenses de construction. Les résultats de son analyse empirique confirment que ces trois variables particulières exercent bien l'influence à laquelle on pouvait s'attendre. Cela signifie en d'autres termes qu'une baisse de la part de la population active occupée dans le secteur primaire semble entraîner une hausse du taux de chômage cantonal. Au contraire, plus la part des personnes employées dans l'industrie horlogère est élevée, plus le taux de chômage cantonal a tendance à être élevé. Finalement, conformément aux prédictions, il semble qu'une diminution de la croissance réelle des dépenses de construction expliquerait également une hausse du taux de chômage cantonal. Cette analyse est incontestablement intéressante pour mettre en évidence des différences structurelles entre cantons suisses, en particulier entre les régions urbaines et rurales. Cependant, elle met l'accent principalement sur les différences de structure sectorielle des cantons suisses en admettant donc implicitement que les secteurs économiques ont été très diversement affectés par la récession économique. Or, cette interprétation implicite des résultats dérivés par Lambelet (qui transparait également dans l'approche proposée par Filippini et Rossi) n'est pas confirmée par l'analyse de l'inégalité sectorielle du chômage en Suisse. C'est en tout cas la conclusion à laquelle on aboutit si l'on étudie les différences intersectorielles de chômage, en utilisant la même technique que celle que nous avons employée pour analyser l'inégalité intercantonale.

Nous avons calculé en effet l'indice de Gini sur la base de la distribution des chômeurs suisses entre les 35 différents secteurs/professions utilisés pour les statistiques de l'OFIAMT. Pour ce faire, nous avons, comme précédemment, rangé les différents secteurs par ordre décroissant du taux de chômage en commençant donc, pour l'année 1992, par la position 95-96 (intitulée «Autres professions») qui avait un taux de chômage record de 9.6% en Suisse en septembre 1992 puis en continuant avec les professions artistiques (caractérisées par un taux de chômage de 5.4%) et ainsi de suite. Muni de ce classement, nous avons ensuite déterminé que le secteur «autres professions» accaparait à cette date, 14.5% de tous les chômeurs alors que la population active occupée dans ce secteur ne représentait que 5% de la population active totale. Sur cette base, nous avons été en mesure de calculer l'indice de Gini pour les années 1989 à 1992. Pour l'année 1988, les données ne sont pas directement comparables avec celles obtenues pour les années postérieures, car à cette date, l'OFIAMT a modifié la classification sectorielle des chômeurs passant de 25 à 35 secteurs. Nous avons obtenu ainsi les résultats suivants qui indiquent la valeur prise par l'indice de Gini mesuré au niveau sectoriel:

Tableau 4: Indice de Gini mesurant l'ampleur des inégalités sectorielles de chômage

Années	1988	1989	1990	1991	1992
Indice de Gini	0,210	0,206	0,196	0,188	0,162

Ces résultats indiquent clairement que la récession économique vécue par notre pays depuis la fin de l'année 1990 ne s'est pas traduite par une augmentation des disparités sectorielles de chômage, bien au contraire. Cette conclusion semble donc contredire les affirmations selon lesquelles la récession actuelle touche très différemment les branches économiques dans notre pays et, en ce sens, elle affaiblit (sans les réfuter totalement pour autant) les conclusions obtenues par Lambelet ou Filippini et Rossi.

Dans la cinquième section de cet article, nous allons proposer une analyse des disparités cantonales de chômage qui soit susceptible d'appréhender non seulement les différences de structure économique entre les cantons, mais également les divergences de comportement de la population active, notamment en matière d'inscription aux offices cantonaux de l'emploi. Cette deuxième variable, même si elle constitue, à n'en pas douter, une des composantes importantes de l'explication des disparités cantonales n'a pas été intégrée explicitement dans les modèles économiques qui ont été proposés jusqu'à présent pour analyser ce phénomène. Cela provient d'une part du fait que l'on aborde dans ce cas une dimension sociologique et l'on sait que les économistes rechignent trop fréquemment à inclure ce genre de variable dans leurs analyses. Plus fondamentalement, on se heurte à un problème de mesure, car il n'est pas évident de pouvoir saisir, de manière quantitative, ce comportement de la population active et plus encore les différences d'attitude qui se manifestent au niveau cantonal. Avant d'aborder le cœur même du sujet, il nous faut donc brièvement expliquer, à la section 4, comment nous pensons pouvoir mesurer ces divergences comportementales de la population active suisse.

4. Analyse du comportement de la population active suisse

Avant d'aborder l'analyse du comportement de l'offre de travail, il n'est pas inutile de faire un rappel sur la mesure du chômage en Suisse. Ceci est d'autant plus nécessaire qu'il existe aujourd'hui différentes sources de données qui sont susceptibles de nous fournir des informations sur le nombre de personnes sans emploi dans notre pays. Ces indications sont d'ailleurs souvent divergentes, mais dans le même temps, elles s'avèrent, sous de nombreux aspects, complémentaires; nous verrons ainsi ultérieurement qu'une comparaison entre ces sources différentes peut nous apporter des informations précieuses sur le comportement de la population active.

La première source d'information sur le chômage nous est fournie par les statistiques officielles publiées par l'OFIAMT. Ces données sont basées sur le nombre de personnes qui sont inscrites, à la fin de chaque mois, auprès d'un office cantonal de l'emploi. Pour qu'une personne qui s'annonce auprès de l'office de l'emploi de son lieu de domicile soit enregistrée comme chômeur, il faut qu'elle soit:

- employée à mi-temps au maximum et à la recherche d'un emploi à plein-temps ou d'un deuxième poste de travail à mi-temps³;
- immédiatement disponible et apte à être placée, ce qui signifie qu'elle doit être disposée à accepter un travail et être en mesure et en droit de le faire;
- âgée de plus de 14 ans révolus.

L'inscription auprès d'un office cantonal de l'emploi constitue une prémisses obligatoire pour pouvoir obtenir des indemnités. En revanche, cette inscription ne donne aucun droit a priori pour toucher des prestations de l'assurance-chômage. De ce fait, les données qui sont publiées par l'OFIAMT permettent en tous cas de recenser toutes les personnes indemnisées en Suisse. En revanche, les personnes qui ne peuvent pas (notamment les personnes qui se sont consacrées à des tâches domestiques et qui souhaitent reprendre une activité) ou qui ne peuvent plus obtenir des indemnités (notamment les chômeurs en fin de droit) sont libres de s'inscrire auprès d'un office de l'emploi. Leur décision d'inscription dépendra alors des bénéfices qu'elles peuvent escompter obtenir d'une telle démarche. Si elles pensent que l'office du travail de leur lieu de domicile est en mesure de les aider à retrouver un emploi⁴, elles auront tendance à s'y rendre pour s'annoncer comme demandeurs d'emploi; en revanche, si cette démarche leur paraît vaine, elles ne seront pas inscrites officiellement auprès d'un office et elles échapperont ainsi aux statistiques suisses du chômage.

Lorsque l'on utilise cette procédure pour appréhender le chômage, cette mesure sera influencée par les modifications administratives ou législatives qui peuvent encourager ou au contraire décourager certaines personnes à se rendre auprès d'un office de l'emploi. De ce point de vue, la Suisse a connu deux modifications importantes qui ont exercé une influence sur les données officielles du chômage. La première est liée à l'introduction, au premier avril 1977, de l'obligation de s'assurer contre les risques du chômage. Jusqu'à cette date, seuls trois cantons suisses (Genève, depuis 1953, Zoug et Zürich) avaient introduit dans leur législation l'obligation d'assurance. Il n'est dès lors pas surprenant de constater qu'au moment où la récession économique de 1975 a atteint notre pays, à peine 20% de la population active suisse était assurée contre les risques de chômage (Sheldon [1993]). Ce taux très faible s'explique essentiellement par le fait que depuis 1945, le chômage avait été quasiment inexistant en Suisse et que fort peu de travailleurs étaient incités à s'assurer. Même avant l'entrée en vigueur du régime de l'assurance-

³ Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) le 1er janvier 1984, les statistiques publiées par l'OFIAMT établissent une distinction entre les personnes qui sont au chômage complet (qui n'ont aucun rapport de travail) et les chômeurs partiels (qui ont un emploi, mais qui cherchent à le compléter par un autre emploi à mi-temps ou qui souhaitent obtenir un poste de travail à plein temps).

⁴ Ou si cette inscription est obligatoire, comme c'est le cas dans le canton de Genève, pour les chômeurs en fin de droit qui souhaitent bénéficier d'une occupation temporaire qui leur permet de regagner des droits à de nouvelles indemnités fédérales.

chômage obligatoire, le taux de couverture n'était encore que de 50%. Compte tenu de cette observation, il n'est pas étonnant de constater que la récession qui a touché notre pays en 1975 se soit traduite par une augmentation relativement faible du chômage. En effet, de très nombreuses personnes qui ont perdu leur emploi durant cette période ne se sont pas présentées auprès d'un office de l'emploi n'ayant acquis aucun droit à percevoir des indemnités de chômage. Il est évidemment difficile de distinguer aujourd'hui, parmi ces personnes non inscrites, celles qui se sont volontairement retirées du marché du travail (et qui ont été classées à ce titre dans la population inactive) de celles qui étaient en fait au chômage et qui auraient dû être comptabilisées comme chômeurs dans les statistiques officielles. Cette constatation est particulièrement valable pour les femmes qui avaient un taux de couverture encore plus faible que celui de la population active masculine.

Le deuxième changement important qui a affecté le système d'assurance-chômage en Suisse au cours des deux dernières décennies concerne l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1984, de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI). Suite à cette nouvelle loi fédérale, la protection assurée aux travailleurs suisses par l'assurance-chômage s'est élargie; ce qui a sans doute influencé le taux d'inscription des chômeurs auprès des offices de l'emploi. En effet, avant l'entrée en vigueur de cette loi, il fallait avoir cotisé au minimum durant 6 mois à plein-temps au cours de l'année écoulée pour pouvoir prétendre à des prestations de l'assurance-chômage⁵. Depuis l'entrée en vigueur de la LACI en 1984, une personne peut avoir droit à des indemnités si elle a cotisé au minimum pendant 6 mois au cours des **deux dernières années** (et non plus au cours de l'année écoulée) que ce soit dans le cadre d'un travail à plein-temps ou **à mi-temps** seulement. De ce point de vue, les personnes caractérisées par des expériences professionnelles fréquemment interrompues ou instables qui n'avaient pas le droit à des indemnités par le passé sont devenues éligibles aux termes de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage. On peut donc penser légitimement que cette modification a dû se traduire par une hausse du taux d'inscription des chômeurs auprès des offices de l'emploi, augmentation qui ne reflète pas une modification de la situation économique, mais qui résulte simplement d'un changement de la loi.

Jusqu'en 1991, les données publiées chaque mois par l'OFIAMT constituaient la seule source officielle de statistiques du chômage en Suisse. Depuis 1991, notre pays dispose d'une nouvelle source d'information provenant d'une enquête effectuée auprès d'un échantillon représentatif de la population suisse (Cf OFS [1994]). Cette enquête suisse sur la population active (ESPA) a été réalisée pour la première fois en 1991 par l'Office fédéral de la statistique et elle sera reconduite au courant du deuxième trimestre de chaque

⁵ En fait, les ordonnances fédérales du 8 octobre 1976 et du 14 mars 1977 parlaient de 150 jours de cotisation ce qui représentait environ 6 mois de labeur si l'on considère que la semaine de travail se composait, selon les termes juridiques en vigueur à cette époque, de 6 jours ouvrables (à l'heure actuelle, cinq indemnités journalières représentent une semaine complète d'indemnisation).

année civile. Elle revêt la forme d'une interview téléphonique qui a touché, lors de la première enquête, un échantillon de 24 000 ménages tirés au hasard dans l'annuaire téléphonique. Finalement, 16 000 interviews ont pu être effectuées en 1991 et elles concernaient des personnes de nationalité suisse ou étrangère âgées de plus de 15 ans. Pour en faire partie, les étrangers devaient avoir soit un permis d'établissement, soit un permis annuel; les saisonniers, les frontaliers et les requérants d'asile ne sont pas inclus dans cette enquête.

Grâce à l'ESPA, on peut donc désormais dénombrer les chômeurs en Suisse sur la base des recommandations édictées par l'OIT, l'OCDE et la CE. Pour qu'une personne soit considérée comme chômeur dans cette enquête, elle doit, conformément aux normes internationales en vigueur, satisfaire les quatre critères suivants:

- n'avoir exercé aucune activité lucrative au cours de la semaine ayant précédé l'enquête;
- avoir cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines;
- avoir entrepris durant cette période une ou plusieurs démarches spécifiques pour trouver un emploi;
- être en mesure de commencer à travailler au cours des quatre semaines consécutives à l'enquête.

Sur la base de ces critères, on peut établir le nombre de personnes considérées comme chômeurs dans l'échantillon. En extrapolant cette information pour l'ensemble de la population, on obtient le chiffre estimé du nombre total de chômeurs en Suisse au moment de l'enquête⁶. En procédant de cette manière, on a pu établir qu'au cours du deuxième trimestre de l'année 1991, le nombre total de chômeurs, obtenu par extrapolation à partir de l'enquête ESPA, était de 68 000 personnes alors qu'à la même période, le chiffre officiel publié par l'OFIAMT n'était que de 32 120 personnes. Cela signifie qu'à cette époque, il y avait deux fois plus de personnes qui se déclaraient au chômage par le biais de l'enquête qu'il n'y avait de personnes officiellement inscrites dans les registres des offices de l'emploi. L'analyse des différences entre ces deux sources de données peut s'avérer extrêmement intéressante, car elle fournit des facteurs explicatifs non seulement de l'augmentation du chômage qui a affecté l'ensemble de la Suisse, mais elle permet également de comprendre les différences cantonales qui existent à l'heure actuelle dans notre pays en matière de chômage.

Les différences qui apparaissent entre les données publiées par l'OFIAMT et le nombre de personnes qui se déclarent au chômage dans l'enquête ESPA peuvent être dues à deux facteurs: le premier est lié à des modifications

⁶ Chaque individu ayant participé à l'enquête pour l'année 1991 représentait ainsi environ 350 personnes de la population résidante permanente âgée de plus de 15 ans. Cette pondération prend en considération, d'une part, le fait que la probabilité de faire partie de l'échantillon n'est pas pareille pour tous les ménages et elle compense, d'autre part, les déséqui-libres que l'échantillon peut présenter en matière de sexe ou de groupes d'âge. Il est évident qu'une telle procédure peut être entachée d'erreurs aléatoires dont il faudrait toujours tenir compte en interprétant ces résultats qui ne sont pas exhaustifs.

institutionnelles (telles que celles vécues par notre pays en 1977 et 1984) qui sont susceptibles d'influencer le comportement des chômeurs en matière d'inscription auprès des offices cantonaux de l'emploi. Le deuxième traduit plus directement l'effet de variables sociologiques qui peuvent également influencer le comportement des chômeurs en matière d'inscription. Parmi celles-ci, on peut notamment citer la perception du chômage dans la société et la pression sociale qui s'exerce sur les chômeurs. De ce point de vue, il est certain que si le chômage augmente et se généralise, touchant tout aussi bien des personnes peu qualifiées que des personnes très qualifiées, cela va affecter la perception que la société dans son ensemble aura de ce phénomène. Ce qui est perçu comme une véritable tare au moment où le chômage est inexistant, devient presque un lieu commun lorsqu'il touche une partie de plus en plus importante de la population. Le chômeur n'est plus considéré comme responsable de sa propre situation, mais simplement comme la victime d'un phénomène qui le dépasse. Il devient alors beaucoup plus facile pour une personne qui a perdu son travail d'aller se présenter à l'office de l'emploi alors même que cette personne y aurait peut-être renoncé dans une situation de faible chômage. La démarche officielle qu'il faut faire pour toucher des indemnités devient plus naturelle et moins coûteuse en termes psychologiques. Dans le même ordre d'idées, les personnes qui vivent dans un cadre urbain hésitent moins à aller pointer au chômage, car la ville assure un anonymat plus grand aux personnes concernées; au contraire, dans un cadre rural, la pression sociale est sans doute beaucoup plus forte et elle peut décourager certains individus à entreprendre des démarches officielles. Ces quelques éléments de réflexion peuvent revêtir un certain intérêt, car ils démontrent qu'une modification de la différence entre les données officielles et les données par enquête n'est pas seulement et nécessairement due à des facteurs administratifs ou légaux, mais qu'elle peut aussi résulter de variables sociologiques qu'il faut prendre en considération lorsque l'on cherche à comprendre l'augmentation actuelle du chômage.

De ce point de vue, il est intéressant d'analyser comment cette différence entre les données officielles (ci-après O) et les données par enquête (ci-après E) se sont modifiées dans le temps. Pour ce faire, nous disposons bien entendu des enquêtes ESPA réalisées pour les années 1991 à 1993. Cette première source peut être encore complétée par les recensements fédéraux de la population de 1980 et de 1990 qui permettent de dénombrer, de manière exhaustive cette fois, toutes les personnes actives qui déclarent être en quête d'un emploi ou assurées d'en obtenir un. Ainsi, en 1980, 5 542 personnes s'étaient inscrites officiellement au chômage alors même qu'au moment du recensement fédéral de la population, 24 461 personnes s'étaient déclarées comme chômeur; le rapport entre ces deux sources d'information (O/E) s'élevait donc à 0.227. Cela signifie en d'autres termes qu'en 1980, le pourcentage de chômeurs inscrits par rapport au nombre de personnes qui se déclaraient au chômage n'était que de 22.7%. Dix ans plus tard, ce taux d'inscription s'était accru pour atteindre 29.1%. En ajoutant à ces informations une estimation effectuée par Gaillard (1992) pour l'année 1976, on obtient finalement le tableau suivant qui indique le taux d'inscription au chômage, obtenu à partir du ratio (O/E), calculé pour les différentes années mentionnées:

Tableau 5: Taux d'inscription au chômage en Suisse, 1976-1993

<i>Année</i>	<i>Taux d'inscription au chômage (O/E)</i>	<i>Source:</i>
1976	12.5%	Gaillard (1992)
1980	22.7%	RFP 1980 (Stolz[1985])
1990	29.1%	RFP 1990
1991	50.0%	ESPA 1991
1992	74.6%	ESPA 1992
1993	105.3%	ESPA 1993

Ce tableau montre clairement que le rapport (O/E) a sensiblement augmenté au cours des deux dernières décennies. La hausse de ce ratio entre les années 1976 et 1980 est sans aucun doute liée à l'introduction de l'assurance-chômage obligatoire en 1977. De même, l'accroissement observé entre 1980 et 1990 peut être attribué, en partie tout du moins, à un facteur légal (entrée en vigueur de la LACI en janvier 1984). En revanche, l'augmentation qui se manifeste depuis lors n'est plus liée à un facteur administratif, mais elle est sans doute le résultat de l'extension du chômage qui a contribué à réduire la pression sociale s'exerçant sur les chômeurs. Cette modification de la perception sociale du chômage a sans aucun doute incité un certain nombre de personnes qui n'osaient pas aller s'inscrire, préférant même parfois renoncer à toucher des indemnités plutôt que de subir le poids d'une démarche officielle perçue comme honteuse, à franchir le pas. Cette observation indiquerait donc que le comportement d'inscription des chômeurs s'est modifié et que, de ce point de vue, la Suisse tendrait progressivement à se rapprocher d'une attitude beaucoup plus courante dans les autres pays européens qui vivent depuis fort longtemps dans une société où le chômage est malheureusement devenu une «fatalité admise». Cela signifierait en d'autres termes que si le nombre de chômeurs a effectivement augmenté en Suisse lors de ces deux dernières années, leur comportement a également changé non seulement face à l'inscription, mais aussi et plus fondamentalement face à leurs droits. Cette allégation met en évidence que certaines personnes (et notamment les femmes) qui renonçaient auparavant à exercer leur droit à des indemnités de chômage pour se retirer du marché du travail (victimes qu'elles étaient des pressions sociales s'exerçant à leur dépens), choisissent aujourd'hui de rester sur le marché, de s'inscrire à un office de l'emploi afin de percevoir les prestations de l'assurance auxquelles elles ont droit légitimement. Ce changement d'attitude de la population active pourrait donc expliquer en partie la hausse du chômage enregistrée par la Suisse depuis 1991.

Si ce facteur nous permet d'expliquer en partie l'augmentation du chômage que la Suisse a connue au cours des trois dernières années, il ne fait aucun doute qu'il permet aussi de comprendre les disparités régionales du chômage. A ce sujet, il faut signaler que Stolz (1985) a réalisé une étude portant sur le recensement fédéral de la population de 1980. A cette époque, si le rapport O/E s'élevait à 0.227 pour l'ensemble de la Suisse (Cf tableau 5), il trahissait aussi d'importantes différences cantonales. Il plafonnait ainsi à 45.5% dans le canton du Tessin alors même qu'il dépassait à peine les 1.8% dans le canton de Thurgovie. Dans cette étude, Stolz démontre que le taux d'inscription à l'office cantonal de l'emploi dépend positivement et de manière significative du taux de chômage enregistré dans le canton considéré. Cela semble donc confirmer l'idée selon laquelle une hausse du taux de chômage accroît le taux d'inscription au chômage⁷. De surcroît, Stolz constate qu'une hausse du taux d'urbanisation (mesuré comme le rapport entre la population résidant dans des villes de plus de 10 000 habitants par rapport à la population cantonale totale) influence également positivement le taux d'inscription au chômage, ce qui s'explique par le fait que le cadre urbain offre un certain anonymat aux personnes qui ont perdu leur travail. Finalement, Stolz observe que le pourcentage de travailleurs étrangers dans la population active totale exerce une influence négative sur le taux d'inscription au chômage. Stolz attribue ce résultat à la distance sociale qui existerait entre les chômeurs et les autorités cantonales (notamment l'office de l'emploi). Selon l'auteur, les travailleurs étrangers seraient plus distants des autorités que la main-d'oeuvre suisse du fait notamment des coûts d'information et du barrage de la langue ce qui expliquerait l'effet négatif que la population étrangère semble exercer sur le taux d'inscription cantonal⁸.

Il faut relever que ces différences cantonales que Stolz a pu observer en 1980 sont largement confirmées par les disparités qui sont apparues lors du recensement fédéral de la population de 1990. On constate ainsi dans le tableau 6 que si le taux d'inscription était égal à 29.4% pour l'ensemble du pays, il atteignait plus de 66.6% au Tessin ou 38.4% à Genève alors qu'il n'était que de 18.5% dans le canton de Zürich.

En analysant même superficiellement ce tableau, il apparaît immédiatement que des facteurs tels que le taux d'urbanisation, le taux de chômage, l'appartenance linguistique ou l'organisation plus ou moins centralisée de l'office de l'emploi influencent manifestement le taux d'inscription au chômage. Plus précisément, on peut relever que les cantons urbains, caractérisés par un taux de chômage élevé et localisés dans la partie latine de la Suisse ont tendance à enregistrer des ratios (O/E) relativement élevés qui

⁷ Plus précisément, une hausse de 10% du taux de chômage cantonal contribue à augmenter, selon les résultats de l'étude de Stolz, de 45% le pourcentage de personnes qui s'inscrivent officiellement au chômage.

⁸ Il faut souligner cependant que nous avons reproduit l'analyse de Stolz en utilisant les observations extraites du recensement fédéral de la population de 1990 et que les résultats obtenus semblent plutôt infirmer cette dernière hypothèse avancée par l'auteur. Il semblerait au contraire qu'en 1990, la part des étrangers dans la population active ait eu plutôt tendance à augmenter le pourcentage de personnes inscrites au chômage.

trahissent un fort taux d'inscription. Ces conclusions ne font d'ailleurs que confirmer les résultats obtenus par Stolz de manière plus formelle pour le RFP 1980. Il semble que l'on puisse également affirmer, sur la base de ce tableau, que les cantons où l'office de l'emploi est centralisé ont tendance à avoir un ratio (O/E) plus élevé que celui observé pour l'ensemble du pays (le canton de Bâle-Ville constitue un exemple à l'appui de cet argument).

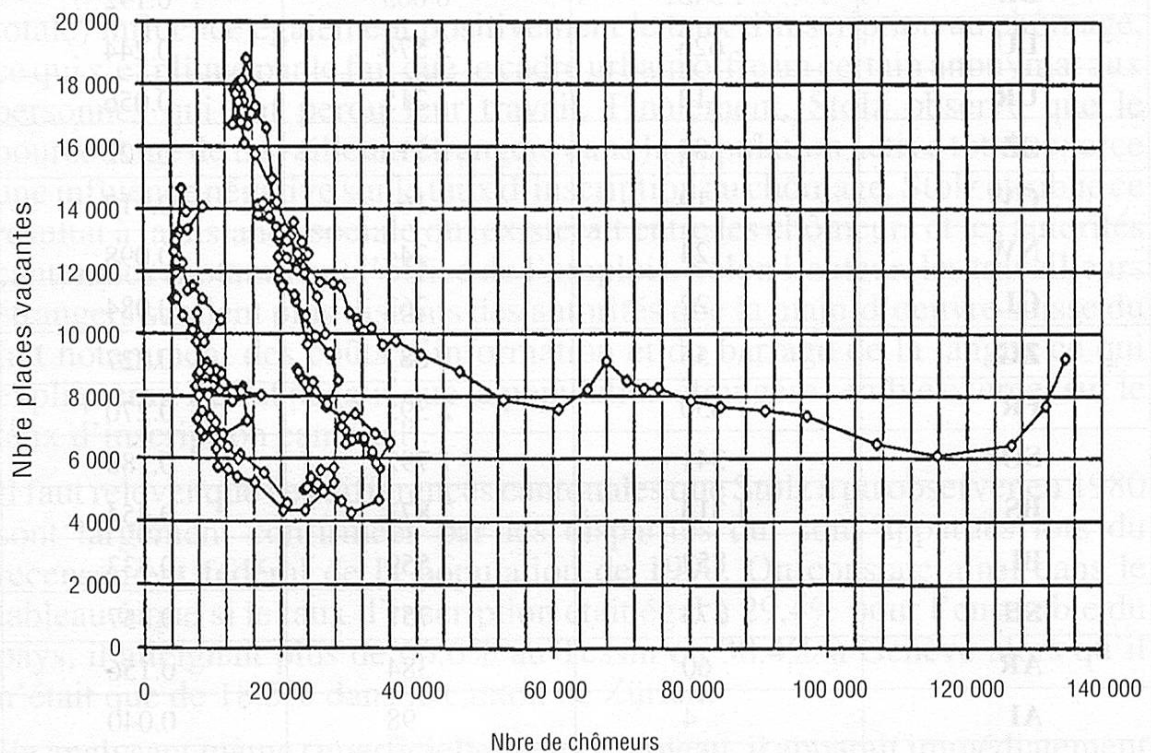
Tableau 6: Taux d'inscription au chômage dans les différents cantons suisses, 1990

<i>CANTONS</i>	<i>Chômeurs selon OFIAMT-nov.1990 (O)</i>	<i>Chômeurs selon RFP 1990 (E)</i>	<i>Rapport (O/E)</i>
ZH	2 257	12 117	0.185
BE	1 543	8 065	0.192
LU	626	2 574	0.244
UR	12	215	0.056
SZ	87	711	0.122
OW	19	161	0.117
NW	24	244	0.098
GL	22	262	0.084
ZG	155	687	0.227
FR	650	2 395	0.270
SO	341	1 792	0.188
BS	1 315	2 873	0.454
BL	852	2 559	0.333
SH	273	757	0.357
AR	60	384	0.156
AI	4	98	0.040
SG	722	3 356	0.217
GR	250	1 541	0.161
AG	639	4 407	0.145
TG	186	1 518	0.122
TI	2 547	3 897	0.666
VD	3 197	9 426	0.345
VS	1 258	3 371	0.370
NE	1 206	2 404	0.500
GE	3 437	9 044	0.384
JU	283	718	0.400
SUISSE	21 965	75 576	0.294

5. Analyse des disparités cantonales: une nouvelle approche

L'approche que nous allons utiliser dans cette dernière section pour analyser les facteurs explicatifs des disparités intercantionales de chômage repose sur la courbe de Beveridge qui met en relation le nombre de chômeurs recensés (ou le taux de chômage enregistré) et le nombre de places vacantes annoncées par les entreprises (ou le taux de places vacantes). Au gré des fluctuations économiques qui affectent le marché du travail, on constate en effet qu'une augmentation du chômage se traduit par une baisse des places vacantes et inversement ce qui nous permet d'observer une relation inverse entre ces deux variables qui transparaît d'ailleurs très clairement des données suisses enregistrées au cours de la période de 1977 à 1993:

**Figure 7: La courbe de Beveridge pour l'économie suisse, 1977-1993
(nombre total de chômeurs et de places vacantes)**



Cette figure nous permet de constater que les modifications du climat conjoncturel provoquent des mouvements le long de la courbe de Beveridge. Elle nous permet également d'observer que le nombre de places vacantes ou de chômeurs n'est jamais totalement nul ce qui traduit l'existence d'un chômage de nature frictionnelle ou structurelle qui persiste même si la conjoncture est particulièrement favorable et que le nombre de places vacantes dépasse (ou est égal) à celui des chômeurs. Cette représentation met finalement en évidence que la courbe de Beveridge s'est déplacée progressivement vers l'extérieur tout au long de la période étudiée ce qui indique que l'ampleur du chômage structurel et frictionnel s'est accrue en Suisse. Jusqu'à présent, cette analyse de la courbe de Beveridge a toujours été réalisée au niveau de l'économie helvétique dans son ensemble; une telle étude n'est d'ailleurs pas dépourvue d'intérêt puisqu'elle permet de déterminer notamment l'ampleur des problèmes frictionnels et structurels qui affectent

le marché suisse du travail et, du même coup, l'importance du chômage incompressible qui caractérise notre économie (Cf Flückiger [1994]).

Dans cette dernière section, nous proposons d'appliquer la même approche, mais au lieu de l'effectuer au niveau de l'ensemble du pays, nous allons la réaliser à l'échelle des cantons. En d'autres termes, nous allons travailler avec les données cantonales annuelles du taux de chômage et du taux des places vacantes enregistrés au cours de la période de 1977 à 1993. Nous admettons en l'occurrence qu'il existe une courbe de Beveridge commune à tous les cantons suisses qui représente les variations du taux de chômage enregistrées suite à une modification du taux de places vacantes⁹. Quand on observe les données cantonales individuelles, on constate cependant que certains cantons se situent systématiquement à droite de la courbe de Beveridge estimée pour l'ensemble du pays alors que d'autres sont constamment localisés à gauche de cette courbe nationale. En d'autres termes, cela signifie que, pour un taux donné de places vacantes, certains cantons ont un taux de chômage qui est systématiquement supérieur à celui que l'on pourrait attendre compte tenu de la courbe de Beveridge pour la Suisse, alors que d'autres sont caractérisés par un taux de chômage qui est systématiquement inférieur au taux prévisible. Pour expliquer ces «positions cantonales» particulières par rapport à la courbe de Beveridge au niveau national, il nous faut introduire des variables spécifiques à chaque canton qui symbolisent des facteurs structurels susceptibles de capter les «performances» de chaque marché régional du travail. En l'occurrence, nous avons intégré dans notre analyse empirique les variables structurelles suivantes:

1. Le pourcentage de travailleurs étrangers détenteurs d'un permis C au sein de la population active cantonale (symbolisé par «PAEC»). Dans notre analyse empirique, cette variable est censée capter l'effet lié au niveau de qualification de la main-d'oeuvre étrangère qui est, aujourd'hui encore, significativement inférieur à celui de la population d'origine suisse. Or, on sait que les personnes les moins qualifiées sont aussi les plus fragiles face au chômage et que la politique de thésaurisation de la main-d'oeuvre se pratique beaucoup plus fréquemment en faveur des personnes qualifiées alors que pour les emplois qui exigent aucune formation professionnelle spécifique, les employeurs recourent plus souvent à des mesures de licenciement en période de mauvaise conjoncture. Dès lors, les cantons caractérisés par une présence massive de travailleurs étrangers établis devraient être affectés par des taux de chômage supérieurs à la moyenne helvétique; le coefficient attaché à la variable «PAEC» dans notre estimation empirique devrait donc revêtir a priori un signe positif.
2. La deuxième variable structurelle introduite dans notre régression se réfère au pourcentage de femmes dans la population active («PAF»). En effet, la population féminine présente, comme la main-d'oeuvre étrangère, un niveau de qualification qui est en moyenne moins élevé que celui de la population masculine. Pour cette population, on pourrait également ar-

⁹ En émettant ce postulat, nous admettons en fait que l'élasticité du taux de chômage par rapport au taux de places vacantes est constante et ceci quel que soit le canton considéré.

guer du fait que le comportement d'inscription au chômage s'est accru beaucoup plus fortement que pour la population masculine au cours des 15 dernières années. Tous ces facteurs devraient donc contribuer à ce que le coefficient attaché à la variable «PAF» soit également positif. Ce n'est d'ailleurs pas sans intérêt que l'on peut noter qu'entre 1980 et 1990, la population active féminine s'est accrue de 30.8% dans les cantons latins alors qu'elle n'a augmenté que de 24.2% dans les cantons alémaniques.

3. En ce qui concerne les variables travailleurs saisonniers («PAS») et annuels («PAA»), nous les avons introduites pour capter deux effets qui peuvent être contradictoires: il y a tout d'abord l'effet «coussin amortisseur» du chômage exercé par la main-d'oeuvre annuelle et saisonnière qui perd son permis de travail en cas d'interruption du contrat de travail. Cela crée évidemment un volant de main-d'oeuvre flexible qui ne se répercute pas sur le chômage en cas de récession économique. En période de fléchissement conjoncturel, les cantons qui ont des pourcentages élevés de main-d'oeuvre «non permanente» devraient donc enregistrer des taux de chômage plus faibles que les autres régions. Dans le même temps, la variable «PAS» saisit également un effet sectoriel lié à la présence de la main-d'oeuvre saisonnière qui ne peut être occupée que dans des secteurs particuliers. De ce point de vue, on pourrait s'attendre à ce que les cantons qui ont un pourcentage élevé de saisonniers soient caractérisés par un surdimensionnement des secteurs tels que l'agriculture, l'hôtellerie-restauration et la construction qui sont relativement sensibles (surtout pour le dernier) au chômage. Compte tenu de ces remarques, on peut donc s'attendre à ce que le signe du coefficient attaché à la variable «PAA» soit négatif alors que celui associé à la variable «PAS» peut être soit positif, soit négatif selon l'ampleur prise par les deux phénomènes que nous venons d'exposer.
4. La variable «PAFR» capte l'effet lié à la présence d'une main-d'oeuvre frontalière sur le taux de chômage cantonal. Les cantons frontaliers ont en effet la possibilité, en sus de leurs contingents fédéraux de travailleurs étrangers, d'avoir recours à une main-d'oeuvre frontalière. Or, le recours à cette main-d'oeuvre d'appoint est fréquemment utilisé par des secteurs où l'emploi est relativement volatile et où on enregistre une proportion assez importante de travailleurs suisses, contrairement aux secteurs où sont employés les saisonniers. Cette analyse se réfère implicitement à l'analyse duale du marché du travail proposée par Filippini et Rossi. Cela signifierait donc que la présence de frontaliers accentue le poids des activités dites «secondaires» qui connaissent de fortes fluctuations de l'emploi et comme de nombreux travailleurs suisses sont employés dans ces activités, ces fluctuations devraient se répercuter sur les taux de chômage cantonaux. Il ne faut pourtant pas oublier malgré tout l'effet «exportation du chômage» qui s'exerce dans ce cas également si bien que le signe associé à cette variable «PAFR» peut être soit positif, soit négatif.
5. Finalement, la dernière variable structurelle que nous avons introduite dans notre estimation empirique symbolise le comportement d'inscription des personnes qui ont perdu leur emploi («CI»). Cette variable, con-

trairement aux variables relatives à la population active étrangère et féminine qui captent plutôt l'influence exercée par la demande de travail, traduit l'impact du comportement de l'offre de travail sur le chômage cantonal. De ce point de vue, on s'attend évidemment à ce que le coefficient attaché à cette variable ait un signe positif: plus le taux d'inscription (rapport O/E) est élevé, plus le taux de chômage cantonal devrait être important.

Outre les variables structurelles propres à chaque canton que nous venons de présenter, nous avons également intégré dans notre analyse empirique le taux de places vacantes symbolisé par «v». Comme nous l'expliquions auparavant, cette dernière variable a été introduite pour déterminer s'il existe bel et bien une courbe de Beveridge pour l'ensemble de l'économie suisse ou si l'on doit au contraire considérer des courbes distinctes pour chaque canton. Si le signe associé au coefficient de la variable «places vacantes» est négatif et significativement différent de zéro, alors on pourra en conclure que, par-delà les spécificités cantonales, transparait une relation unique entre le taux de chômage et de places vacantes en Suisse et que cette relation transcende les spécificités purement cantonales. En utilisant toutes les variables structurelles évoquées dans les paragraphes précédents ainsi que la variable conjoncturelle symbolisée par le taux de places vacantes, nous avons donc été amenés à estimer empiriquement l'équation suivante où « u_{it} » représente le taux de chômage enregistré dans le canton i lors de l'année t :

$$\begin{aligned} \ln(u_{it}) = & \alpha_0 \ln(v_{it}) + \alpha_1 \ln(\text{PAEC}_{it}) + \alpha_2 \ln(\text{PAF}_{it}) + \alpha_3 \ln(\text{PAS}_{it}) \\ & + \alpha_4 \ln(\text{PAA}_{it}) + \alpha_5 \ln(\text{PAFR}_{it}) + \alpha_6 \ln(\text{CI}_{it}) + \varepsilon_{it} \end{aligned}$$

Pour estimer cette équation qui regroupe des données à la fois longitudinales (le taux de chômage d'un canton i donné au cours de la période d'analyse) et transversales (les différents taux de chômage cantonaux à l'instant t), nous avons utilisé une méthode d'estimation en pooling dans laquelle on attribue implicitement une constante propre à chaque canton étudié ce qui explique l'absence de paramètre constant dans cette équation. La régression que nous avons effectuée a donné les résultats suivants:

**Tableau 8: Résultats de l'estimation empirique
(Panel data estimation - WITHIN estimates)**

<i>Variables</i>	<i>Coefficient estimé</i>	<i>Statistique-t</i>
Ln(PAEC)	1.435	4.072
Ln(PAF)	9.815	10.34
Ln(PAS)	-1.522	-14.26
Ln(PAA)	0.050	0.394
Ln(PAFR)	-0.178	-2.112
Ln(CI)	0.456	7.365
Ln(v)	-0.295	-8.305
<i>Nbre d'observations</i>	440	
<i>R² ajusté</i>	0.684	
<i>F-stat. (25, 407)</i>	22.101	

Comme on peut le constater, si l'on fait abstraction de la variable «PAA» qui symbolise la part de la main-d'oeuvre annuelle dans la population active cantonale, tous les coefficients sont très bien assurés puisqu'ils sont tous significativement différents de 0 à 99% et ils ont les signes attendus. De plus, le R^2 ajusté est relativement élevé pour une estimation en pooling¹⁰.

Ces résultats nous permettent d'observer tout d'abord qu'une augmentation du pourcentage de main-d'oeuvre féminine ou de travailleurs étrangers établis contribue à accroître le taux de chômage cantonal, conclusion qui s'explique évidemment par le niveau de qualification relativement faible de ces deux groupes de la population active. On sait en effet que les personnes les moins qualifiées sont plus exposées au risque de perdre leur emploi et la présence massive d'une main-d'oeuvre peu qualifiée accroît également le poids des secteurs économiques fragiles au sein des économies cantonales.

En ce qui concerne la main-d'oeuvre saisonnière, on constate au contraire qu'une augmentation de la part de ces travailleurs au sein de l'économie cantonale a plutôt tendance à réduire le taux de chômage cantonal. Cette conclusion suggère donc que, dans le cas des travailleurs saisonniers, c'est l'effet «exportation du chômage» qui semble l'emporter assez nettement sur l'effet sectoriel. Cela signifie donc que si la présence de travailleurs saisonniers contribue effectivement à renforcer des secteurs économiques saisonniers (hôtellerie, restauration, construction et agriculture) au sein des économies cantonales, le chômage qui est susceptible d'apparaître dans ces secteurs n'est pas enregistré dans les statistiques helvétiques. Ce résultat peut également s'expliquer par le fait que les activités économiques saisonnières, si l'on fait abstraction du secteur de la construction, ne sont pas trop sensibles à la conjoncture économique (la demande de produits agricoles est caractérisée notamment par une élasticité-revenu relativement faible, ce qui permet de mettre à l'abri l'agriculture des fluctuations économiques). Cela signifie également et finalement que les variations d'emploi dans ces secteurs économiques sont essentiellement absorbées par la main d'oeuvre saisonnière et qu'elles n'ont donc pas d'impact sur l'emploi de la main-d'oeuvre indigène établie. La même analyse pourrait être d'ailleurs défendue en ce qui concerne les frontaliers dont la présence semble également contribuer à réduire le taux de chômage cantonal. Ce résultat contredit très clairement l'analyse présentée par Filippini et Rossi. Si la main-d'oeuvre frontalière peut effectivement renforcer des structures économiques particulièrement fragiles, cet effet est plus que compensé par le fait que cette population frontalière ne dispose que de permis de travail instables; les pertes d'emploi sont donc absorbées par le retrait forcé de cette main-d'oeuvre du marché du travail des cantons frontaliers.

Finalement, comme on s'y attendait, le comportement d'inscription des chômeurs exerce une influence très significative et massive sur le chômage cantonal. En l'occurrence, on constate qu'une hausse de 1% du taux

¹⁰ Nous avons également effectué un test de Park pour tester l'hypothèse d'hétéroscédasticité qui a pu être rejetée ce qui nous permet de considérer que le terme d'erreur ε_{it} intégré dans l'équation précédente a bien une variance constante.

d'inscription (O/E) se traduit par un accroissement de 0.45% du taux de chômage cantonal. A titre d'illustration, cela signifie qu'en 1990, la différence de comportement d'inscription de personnes sans emploi observée entre Genève et la Suisse permet d'expliquer à elle seule une différence de taux de chômage de l'ordre de 0.6%. En d'autres termes, si la population active genevoise manifestait la même attitude face au chômage que le reste de la population suisse, la différence entre le taux de chômage genevois et suisse diminuerait aujourd'hui de 3% à 2.4%. Finalement, le paramètre associé à la variable «v» indique qu'en moyenne, en Suisse, une hausse de 1% du taux des places vacantes provoque une baisse de 0.3% du taux de chômage.

6. Conclusions

Arrivé au terme de cet article, nous pouvons brièvement synthétiser les principales conclusions que nous avons obtenues. Tout d'abord, il apparaît que, contrairement à une opinion assez largement répandue, les inégalités régionales de chômage ont plutôt tendance à se réduire en période de conjoncture économique défavorable alors qu'elles s'accroissent au contraire lorsque la reprise se manifeste. Cette observation nous amène donc à affirmer que les disparités cantonales de chômage reflètent des différences structurelles apparentes tant du côté de la demande que de l'offre qui se côtoient sur les marchés régionaux du travail. En l'occurrence, notre analyse nous a permis de mettre en évidence que les différences de niveau de qualification qui caractérisent la population active cantonale constituent sans nul doute un des principaux facteurs explicatifs des disparités de chômage. En effet, l'emploi des personnes les moins qualifiées est particulièrement fragile en période de fléchissement conjoncturel notamment parce que les employeurs ne sont pas incités à thésauriser ce personnel. De surcroît, la présence de travailleurs moins qualifiés a tendance à renforcer également, au sein des économies cantonales, des secteurs économiques qui ne correspondent pas à des avantages comparatifs naturels de l'économie suisse.

En revanche, il faut souligner que la présence d'une main-d'oeuvre détentrice de permis de travail instables ne semble pas exercer une influence négative sur le taux de chômage cantonal et ceci même si, par ailleurs, ces travailleurs se caractérisent également par leur niveau de qualification relativement faible. Cette observation qui pourrait sembler contradictoire par rapport à notre première remarque, s'explique par le fait que, dans ce cas précis, l'effet «exportation du chômage» occulte manifestement l'effet sectoriel que cette main-d'oeuvre exerce sur les structures économiques cantonales.

Si ces premières conclusions se réfèrent plus spécifiquement au comportement de la demande de travail, notre analyse a permis également de mettre en évidence que l'attitude de la population active exerce une influence très significative sur le taux de chômage enregistré dans les différents cantons suisses. En particulier, les changements de comportement d'inscription et de retrait du marché du travail que nous avons perçus dans notre étude traduisent non seulement une modification de la perception sociale du chômage, mais également des changements socio-économiques qui affectent notre pays en

profondeur. De ce point de vue, il est certain que si le chômage augmente et se généralise, touchant une frange de plus en plus large de la population, cela va affecter la perception que la société dans son ensemble aura du chômage. Ce qui était perçu comme une tare au moment où le nombre de chômeurs était faible devient une fatalité acceptée lorsque le chômage augmente. De surcroît, il ne faudrait pas oublier non plus que si une plus faible fraction de personnes inemployées se retire aujourd'hui du marché en cas de perte d'emploi, cela provient aussi du fait que le pourcentage de familles monoparentales a tendance à s'accroître et que ce qui était auparavant un salaire d'appoint devient une source de revenu indispensable contraignant les gens à demeurer dans la population active. Finalement, il ne fait aucun doute que cette modification de comportement reflète également un attachement plus permanent de la population active suisse au marché du travail.

Références bibliographiques

- BÜRGENMEIER, BEAT, «Main-d'oeuvre étrangère: une analyse de l'économie suisse», *Economica*, Paris.
- FLÜCKIGER, YVES, SCHÖNENBERGER, Alain et Milad ZARIN-NEJADAN, 1986, «Measuring Different Types of Unemployment in Switzerland», *Revue Suisse d'Economie Politique et de Statistique*, Vol. 122, N° 1, pp. 17-35.
- FLÜCKIGER, YVES, «Relation entre le taux de chômage d'équilibre et le chômage de longue durée: le cas de l'Angleterre», *Economie Appliquée*, tome LXIII, N° 4, pp. 5-19.
- FLÜCKIGER, YVES et Daniel MORALES, 1994, «Analyse des causes de l'augmentation actuelle du chômage en Suisse et à Genève», *Rapport N° 1 de l'Observatoire Universitaire de l'Emploi*, Série de publications du LEA N° 5, Laboratoire d'économie appliquée, Université de Genève.
- FILIPPINI, Paolo et Angelo Rossi, 1992, «Unemployment in the Swiss Economy: A border Regions Phenomenon», *Aussenwirtschaft*, Vol. 47, N° 4, pp. 497-513.
- FILIPPINI, Paolo et Angelo Rossi, 1993, «Ausländische Arbeitnehmer und regionale Arbeitslosigkeitsdisparitäten», *Revue Suisse d'Economie Politique et de Statistique*, Vol. 129, N° 3, pp. 357-369.
- GAILLARD, Serge, 1992, «Lohn- und Preisdynamik in der Schweiz: Einige Resultate aus empirischen Studien», in *Konjunktur*, Monatsbericht der Konjunkturforschungsstelle der Eidgenössischen Technischen Hochschule Zürich, Heft 2, pp. 11-24.
- LAMBELET, Jean-Christian, JOLY, Régis et Cédric TILLE, 1993, «Origines et causes de la montée du chômage en Suisse», Créa, Lausanne.
- LAMBELET, Jean-Christian, 1993, «L'économie suisse», *Economica*, Paris.
- MARELLI BRUNO, 1987, «Future Aspects of Swiss Labour Market Policy. Indications from British Experience», *Diskussionspapiere der beiden Basler sozialökonomischen Institute*, N° 110, Bâle.
- OFS, 1994, «SAKE-News 1/94: Unterschiede zwischen der BFS-Erwerbslosenstatistik und der BIGA-Arbeitslosenstatistik», *Actualités OFS*, Berne.
- OCDE, 1992, «Etudes économiques de l'OCDE - Suisse, 1991-1992», OCDE, Paris.
- OCDE, 1993, «Etudes économiques de l'OCDE - Suisse, 1992-1993», OCDE, Paris.

PROJER, Erich, 1993, «Die Arbeitslosigkeit in der Schweiz im intertemporalen Vergleich», *Bulletin trimestriel de la BNS*, N° 1, pp. 73-83.

SHELDON, George, 1990, «Dauerabhängigkeit der Vermittlungschancen der Arbeitslosen in der Schweiz», Forschungsstelle für Arbeitsmarkt und Industrieökonomik (FAI), Bâle.

SHELDON, George, 1993, «Konjunkturelle und strukturelle Aspekte des schweizerischen Arbeitsmarktes», Bundesamt für Konjunkturfragen, Studie Nr. 16, Berne, 130 pages.

STOLZ, Peter, 1985, «Empirische Untersuchung über das Verhältnis von registrierter zu selbstdeklariertem Arbeitslosigkeit in der Schweiz», *Revue Suisse d'Economie Politique et de Statistique*, N° 4, pp. 391-407.

1. Einleitung

Das Phänomen Arbeitslosigkeit ist ein vornehmlich ökonomisches Problem. Dies ist nicht zuletzt durch den hier vorliegenden Referenzrahmen ersichtlich, der zum grössten Teil aus ökonomischen Erwägungen besteht. Dennoch ist dem starken Anwachsen der Arbeitslosigkeit in den letzten Jahren zu entnehmen, dass die gesellschaftliche Dimension immer bedeutsamer wird. Arbeitslosigkeit hat individuelle und gesamtwirtschaftliche Wohlfahrtswachst zur Folge. Zugleich fördert sie die Desintegration sozialer Gruppen, was wiederum die Wohlfahrt der gesamten Gesellschaft senken dürfte. Der Staat hat für die Wohlfahrt der gesamten Gesellschaft Sorge zu tragen. Dies ist nicht nur im Hinblick auf seine Kapazität und seine Verantwortung gegenüber der Bevölkerung, sondern auch aus dem Arbeitsmarkt auszuführen. Die Wohlfahrt der Bevölkerung ist durch die strukturellen Veränderungen in der Wirtschaft zu erwarten. Die Politik hat die Möglichkeit zu erwarten, dass die Höhe der Arbeitslosigkeit durch die Höhe der realen Lohnpolitik beeinflusst wird. Die Höhe der realen Lohnpolitik ist in meinen Ausführungen nachfolgend zu diskutieren.

2. Methodischer Ansatz

Weshalb sind einige Nationen deutlich stärker von Misserfolg der Arbeitslosigkeit betroffen als andere? Diese leitende Fragestellung zahlreicher Untersuchungen auf dem Gebiet der Vergleichenden Politikforschung. Meine Analyse stützt sich vorwiegend auf Erkenntnisse dieses Forschungszweiges. Sie findet Ergänzung durch die Ergebnisse aus der internationalen Politischen Ökonomie. Dieses Vorgehen erlaubt es, zum einen die Analyse der Interaktionen zwischen Staat (Politik) und Wirtschaft. Andererseits hat diese Methode den Vorteil, dass die grossen Unterschiede zwischen den einzelnen Ländern in der politischen Ausrichtung, der Ausgestaltung und der Bedeutung staatlicher Institutionen und schliesslich bezüglich der Beschäftigungssituation miteinbeachtet werden können. Aus dem Vergleich der verschiedenen Arrangements lassen sich Rückschlüsse über die Wirksamkeit und die Einflusskraft von verschiedenen Faktoren auf die Höhe der Arbeitslosigkeit ziehen.

Im Zentrum meiner Betrachtungen stehen die Restriktionen und Handlungsspielräume staatlicher Politik im Kampf gegen die Arbeitslosigkeit in den 90er Jahren.